

Québec, le 15 mars 2024

Madame Rachel Sebareme
Coordonnatrice du secrétariat
de la commission
Bureau d'audiences publiques
sur l'environnement
140, Grande Allée Est, 6^e étage, bureau 650
Québec (Québec) G1R 5N6

**Objet : Consultation ciblée : Projet de parc éolien Mesgi'g Ugju's'n 2
sur le territoire non organisé Rivière-Nouvelle
par PARC ÉOLIEN MESGI'G UGJU'S'N 2 (MU2) S.E.C.
Demande d'information de la commission
Dossier (3211-12-250)**

Madame,

Veillez trouver ci-dessous les réponses du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) pour les questions posées le 12 mars 2024 par la commission du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) chargée de l'audience publique du projet en titre.

Fournir une estimation des quantités d'éoliennes qui seraient à démanteler au Québec dans un horizon de 30 ans, compte tenu du développement de la filière éolienne dans les prochaines années.

Le nombre d'éoliennes qui pourraient être potentiellement à démanteler représente une estimation pour les 35 prochaines années. La durée d'un contrat varie généralement de 25 à 30 ans, l'estimation tient donc compte des parcs actuellement en exploitation, en construction ou en cours d'analyse. Ainsi, 2 541 éoliennes pourraient être à démanteler si l'ensemble des parcs en analyse était autorisé au maximum d'éoliennes considérées. Cette estimation ne tient pas compte des renouvellements possibles entre l'initiateur de projet et le

...2

distributeur d'énergie. Vous retrouverez en annexe deux tableaux résumant l'estimation produite. Vous retrouverez également au lien suivant un résumé en date du 2 décembre 2022 des parcs éoliens au Québec. <https://www.economie.gouv.qc.ca/bibliotheques/le-secteur/eolien/energie-eolienne/projets-eoliens-au-quebec>. Noter que notre tableau y corrige deux (2) erreurs relevées, soit le retrait du parc Apuiat qui n'est pas encore en exploitation et l'ajout du parc Saint-Pierre de Saurel.

Les orientations ou la position du ministère en matière de gestion de fin de vie utile des futurs parcs éoliens.

Dans le cadre des projets de parc éolien, la directive ministérielle transmise en vertu de l'article 31.3 de la Loi sur la qualité l'environnement (LQE), exige le dépôt de renseignements concernant la phase de fermeture. Dans le cas spécifique du projet de parc éolien Mesgi'g Ugju's'n 2, l'étude d'impact déposée contient des renseignements à cet effet, notamment un engagement de l'initiateur à démanteler le parc éolien à l'échéance du contrat d'approvisionnement, à moins d'un renouvellement de contrat. Des questions ont été transmises à l'initiateur en lien avec cet enjeu à l'étape de l'analyse de la recevabilité de l'étude d'impact. En réponse à ces dernières, l'initiateur s'est engagé à fournir, à l'étape de la demande visant l'obtention d'autorisation ministérielle en vertu de l'article 22 de la LQE, une liste des matières résiduelles générées pour chacune des phases du projet, incluant la phase de démantèlement, ainsi qu'un plan de gestion de ces matières résiduelles favorisant leur valorisation. Il convient ici de mentionner que la durée prévue du contrat d'approvisionnement entre Hydro-Québec et l'initiateur est de 30 ans et que celui-ci pourrait faire l'objet d'un renouvellement. Le MELCCFP incite donc l'initiateur à entamer ses réflexions en lien avec le démantèlement dès que la conception du projet débute. Cependant, sachant que les lois, les règlements, les normes et les technologies auront évolué d'ici à ce que le parc éolien en arrive à la fin de sa durée de vie utile, le MELCCFP souhaite procéder à l'analyse fine des impacts environnementaux liés à la phase de démantèlement lors du dépôt de la demande visant l'obtention d'une autorisation ministérielle en vertu de l'article 22 de la LQE qui devrait être déposée préalablement à la réalisation des travaux. Finalement, mentionnons que le projet de parc éolien Mesgi'g Ugju's'n 2 représente la position actuelle du MELCCFP en lien avec l'encadrement de cet enjeu.

Un aperçu de la R&D en cours sur les alternatives à l'enfouissement des composantes d'éoliennes.

Le MELCCFP n'aurait aucun mandat de recherche et développement en cours concernant les alternatives à l'enfouissement des composantes d'éoliennes. Il convient ici de mentionner que la recherche et le développement ne s'inscrivent pas spécifiquement dans le cadre de la mission du MELCCFP (<https://www.quebec.ca/gouvernement/ministere/environnement/declaration-de-services-aux-citoyens>).

RECYC-QUÉBEC pourrait possiblement fournir des informations complémentaires en lien avec la question.

Ces réponses ont été rédigées en collaboration avec M. Frédéric Lessard de la Direction principale des matières résiduelles.

Je vous prie de recevoir, Madame, mes meilleures salutations.

Original signé

M. Louis-Olivier Falardeau Alain
Porte-parole
Ministère de l'Environnement, de
la Lutte contre les changements climatiques,
de la Faune et des Parcs

Tableau 1 : Parcs éoliens en exploitation au Québec au 15 mars 2024(source: <https://www.economie.gouv.qc.ca/bibliotheques/le-secteur/eolien/energie-eolienne/projets-eoliens-au-quebec>) *

No. de gestion documentaire	Nom du parc éolien	Date mise en exploitation	Nombre d'éoliennes
3211-12-053	Le nordais	1999	132
3211-12-080	Mont Miller	2005	30
3211-12-081	Mont Copper	2004	30
3211-12-091	Baie-des-Sables	2006	73
3211-12-092	L'Anse-à-Valleau	2007	67
3211-12-099	Carleton	2008	73
3211-12-093	Saint-Ulric-Saint-Léandre	2009	85
3211-12-112	Mont-Louis	2011	67
3211-12-118	Montagne-Sèche	2011	39
3211-12-117	Gros Morne (phase 1 et 2)	2012	67
3211-12-163	Saint-Robert- Bellarmin	2012	40
3211-12-132	Des Moulins	2013	59
3211-12-192	Des Moulins (phase 2)	2015	9
3211-12-127	De l'Érable	2013	50
3211-12-116	Le Plateau	2012	60
3211-12-156	New Richmond	2013	33
3211-12-181	Seigneurie de Beaupré # 4	2014	28
3211-12-145	Montréal	2012	44
3211-12-134	Massif du Sud	2013	75
3211-12-195	Témiscouata 2	2015	22
3211-12-154	Lac Alfred phases 1 et 2	2015	150
3211-12-184	Seigneurie de Beaupré # 3	2013	64
3211-12-184	Seigneurie de Beaupré # 2	2013	62
3211-12-126	Vents du Kempt	2014	43
3211-12-192 et 3211-12-158	Rivière du Moulin phases 1 et 2	2014 et 2015	175
3211-12-196	Mont Rothery	2015	37
3211-12-197	Pierre de Saurel *	2016	12
3211-12-190	Côte-de-Beaupré	2015	10
3211-12-177	Frampton	2015	12
3211-12-188	La Mitis	2014	12
3211-12-187	Le Granit	2014	12

3211-12-116	Le Plateau	2014	9
3211-12-184	Le Plateau 2	2016	12
3211-12-241	Des Cultures	2021	8
3211-12-191	Saint-Philémon	2015	8
3211-12-183	Saint-Damase	2014	10
3211-12-186	Témiscouata	2014	10
3211-12-178	Belle-Rivière	2021	12
3211-12-182	Viger-Denonville	2013	12
3211-12-194	Mesgi'g Ugju's'n	2016	47
3211-12-213	Ronceveaux	2016	34
3211-12-216	Nicolas-Riou	2018	65
3211-12-212	Mont Sainte-Marguerite	2018	46
n.a	Dune-du-Nord	2020	2
Total			1949

* le Parc éolien Apuiat a été retiré du tableau puisqu'il n'est pas encore en exploitation, contrairement à l'info de la source; Le parc Pierre de Saurel a été ajouté au tableau .

Tableau 2 Parcs éoliens potentiels à venir au Québec (en construction ou en analyse) au 15 mars 2024		
No. de gestion documentaire	Nom du Parc éolien	Nombre approximatif d'éoliennes
3211-12-234	Apuiat	34
3211-12-242	Des Neiges Secteur sud	env 60
3211-12-243	Des Neiges Secteur Charlevoix	env 60
3211-12-244	Des Neiges Secteur ouest	env 60
3211-12-246	Pohénégamook - Picard-Saint-Antonin-Wolastokuk	max 80
3211-12-250	Mesgi'g Ugju's'n 2	max 24
3211-12-251	Forêt Domaniale	max 31
3211-12-252	Madawaska	max 50
3211-12-253	Haute-Chaudière	20
3211-12-257	Parc éolien Grosse-Île	4 à 7
3211-12-258	Projet éolien Monnoir	15 à 20
3211-12-259	Projet éolien Canton MacNider	env 20
3211-12-260	Saint-Paul-de-Montminy	max 28
3211-12-261	Pohénégamook-Picard-Saint-Antonin-Wolastokuk 2	max 54
3211-12-262	Parc éolien Arthabaska	max 44
Total estimé à:		592